

URBA2MC

2013 - 2014

Master complémentaire en urbanisme et aménagement
du territoire**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Domaine d'études principal : **Art de bâtir et urbanisme**Organisé par: **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)**Code du programme: **urba2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Pédagogie	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Mobilité et internationalisation	4
- Formations ultérieures accessibles	5
Gestion et contacts	5
Programme détaillé	7
- Structure du programme	7
- Programme par matière	7

URBA2MC - Introduction

Introduction

Le master offre

- un complément de formation ouvrant sur les disciplines concernées par l'organisation de l'espace comme support de processus de développement social, économique et culturel ;
- un parcours à travers les enjeux actuels et les compétences de l'urbanisme et de l'aménagement, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement ;
- une approche globale et interdisciplinaire sur base d'un travail en équipe.

Votre profil

La formation est ouverte si vous êtes :

- Belges ou étrangers titulaires d'un diplôme universitaire de 2e cycle valorisé pour au moins 300 crédits par la commission de diplôme en charge du programme.

Votre programme

Ce programme est constitué d'un tronc commun de 57 crédits et d'un cours au choix de 3 crédits.

Le programme s'organise autour de 4 types d'activités :

- les cours théoriques transversaux (24 crédits) ;
- les cours-ateliers (16 crédits) ;
- le séminaire interdisciplinaire d'urbanisme et développement territorial (5 crédits) ;
- le stage et le travail de fin d'étude (15 crédits).

URBA2MC - Conditions d'admission

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

La formation est ouverte aux Belges et aux étrangers titulaires d'un diplôme universitaire (ou d'un titre reconnu équivalent) sanctionnant des études de deuxième cycle valorisé pour au moins 300 crédits par la commission de diplôme en charge du programme.

Le nombre de nouvelles inscriptions est limité à 25 par année académique.

La sélection est opérée par la Commission de programme sur base de la qualité du dossier du candidat.

En fonction des diplômes d'origine, certains candidats peuvent se voir imposer par la Commission de programme ; un programme supplémentaire de mise à niveau. Si ce programme supplémentaire excède 15 crédits, le programme d'études de l'étudiant comprendra une année d'études supplémentaire préalable à l'inscription au Master complémentaire.

Parmi les diplômés acceptés sans programme de formation supplémentaire, on peut noter : les architectes, ingénieurs civils, agronomes (bio-ingénieurs) ou industriels, les licenciés ou masters en sciences, sciences économiques, sociales ou politiques, droit, tourisme, histoire, histoire de l'art et archéologie,...

L'intérêt du candidat pour la formation et l'importance de celle-ci dans son plan de carrière clairement argumentés dans une lettre de motivations sont un des éléments prépondérants dans la sélection d'un candidat. Les résultats obtenus lors du (ou des) précédent(s) diplôme(s) est un critère de sélection. La sélection est faite au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers, à 2 périodes de l'année : un maximum de 8 inscriptions seront acceptées entre le 1er avril et le 30 juin de l'année de rentrée, la seconde période de sélection débutera le 1er juillet et se terminera le vendredi qui précède le premier jour de l'année académique. La Commission se réserve le droit de refuser les candidatures introduites au-delà de cette date.

Ouverture aux adultes

Le Master complémentaire est un programme d'étude d'une année à temps plein de jour organisé en deux blocs de 15 semaines, à raison de 3 à 4 journées d'activités encadrées par semaine. Le programme peut être étalé sur deux années académiques. Dans le même esprit, les candidats exerçant une activité professionnelle dans le domaine considéré peuvent faire valoriser celle-ci comme stage, moyennant l'accord de la Commission d'admission au programme.

URBA2MC - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de Master complémentaire veut offrir à des personnes titulaires d'un diplôme de second cycle de base un complément de formation de deuxième cycle ouvrant sur les disciplines concernées par l'organisation de l'espace comme support de processus de développement social, économique et culturel. Il propose un parcours à travers les enjeux actuels et les compétences de l'urbanisme et de l'aménagement, soutenu par un questionnement critique sur les conceptions du développement et du rapport entre les sociétés et leur environnement.

Cette formation repose sur le postulat qu'une approche globale et interdisciplinaire est plus que jamais nécessaire. Plus que de la maîtrise érudite des théories et modèles produits par les différentes disciplines, il s'agit pour chaque étudiant de faire preuve de sa capacité de travailler en équipe interdisciplinaire. L'expérience et les complémentarités de chacun seront mises au service d'une intelligence collective des problèmes, de la création de représentations techniquement et culturellement adaptées et de l'imagination méthodologique du groupe nécessaire à la conception de solutions créatives. Il s'agit, par exemple, pour les urbanistes et les aménageurs, d'intégrer mieux les dimensions sociale et environnementale de l'aménagement de l'espace et de poser globalement la question du développement territorial; et pour les autres métiers du développement, de prendre mieux en compte la diversité des pratiques et des conceptions du développement, et d'apprendre à en intégrer davantage la dimension spatiale.

PÉDAGOGIE

La ligne pédagogique du programme est construite selon trois principes directeurs :

Une pédagogie de l'interdisciplinarité

La formation permet de s'ouvrir aux principaux angles théoriques d'approche des problèmes et des pratiques de développement territorial. Les activités de groupe favorisent l'ouverture et la confrontation interdisciplinaires. Dans les travaux pratiques, l'exigence de communication porte sur la formulation de synthèses faisant apparaître la complémentarité des approches.

Une pédagogie du projet

La formation met l'accent sur le développement de savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à la conduite de processus de changement territorial dans un milieu décisionnel complexe. Il s'agit d'être capable d'anticiper des évolutions sociétales et de mettre en évidence des scénarios auxquels puisse se référer une stratégie territoriale globale et sur lesquels puissent s'articuler des opérations particulières : (re)aménagement de sites, développement de réseaux de transport, création de nouveaux quartiers, etc .

Une pédagogie fondée sur des expériences territoriales concrètes

La formation réserve une large place à l'analyse critique d'expériences, notamment celles portées par les participants. Elle repose aussi sur des exercices de terrain posant des problèmes d'actualité et menés en équipe avec la participation des enseignants concernés, avec l'objectif de déboucher sur des propositions collectives d'intervention à soumettre au débat public.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les cours théoriques transversaux

Procédure d'évaluation fixée par chaque enseignant (voir cahier des charges).

Les cours-ateliers

Evaluation intermédiaire à mi-parcours de l'atelier sous forme d'une présentation collective devant les enseignants du cours-atelier. Evaluation finale sur base d'une défense publique des résultats du travail collectif par un jury constitué des enseignants et d'une personne extérieure.

Le séminaire interdisciplinaire

Travail écrit individuel. Compte-rendu et analyse critique des séminaires.

Le stage et le TFE

Le stage se conclut par un rapport de stage, qui peut faire partie intégrante du TFE ou en constituer une annexe. Le TFE fait l'objet d'une défense orale, devant un jury présidé par le président ou le secrétaire de la commission de diplôme et constitué du promoteur et de deux lecteurs (voir aussi « Structure : le stage et le TFE »).

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le *séminaire interdisciplinaire* constitue un support privilégié de coopération et d'échanges internationaux, à travers :

- Les conférences URBA/ISURU/AULNE, la participation à l'Initiative pour la ville Européenne (IVE), la participation au réseau APEREAU.

- *Le voyage d'étude annuel* donne généralement lieu à des échanges avec des étudiants d'universités européennes inscrits dans des programmes homologues (Amsterdam - 2006, Strasbourg - 2004, Lausanne - 2005, Naples - 2006, Barcelone - 2007, Lyon - 2008, Toscane - 2009, Bordeaux - 2010, Alger - 2011, Genève - 20012).

Coopérations interuniversitaires

Contribuent également à l'internationalisation du programme les partenariats scientifiques entre l'Ecole d'urbanisme et d'aménagement du territoire et : EPAU à Alger (Postgraduation en urbanisme) / EPFL à Lausanne (Post-grade « Projets territoriaux et mutations spatiales ») / Université de la Sapienza à Rome / Ecole Nationale Supérieure des Paysages à Versailles / Ecole d'architecture Ville et Territoire à Marnes la Vallée / Institut d'Urbanisme de Paris / UMSS à Cochabamba (Bolivie) / Université catholique du Chili / le LARIST de l'Université de Florence, etc. Ces échanges donnent lieu à des échanges entre enseignants et, progressivement, entre étudiants à l'occasion des stages.

Réseau associé au programme de stage

L'expérience montre que le programme de stage constitue également un outil important d'ouverture du programme à l'extérieur et contribue beaucoup à l'attractivité du cycle auprès des étudiants. Dans cette perspective, le Master complémentaire peut compter sur le réseau d'organismes ayant accueilli des stagiaires de l'ex-diplôme d'études spécialisées en urbanisme et développement territorial.

Chaque année, certains étudiants réalisent leurs stages dans des projets de développement à l'étranger.

Les pays partenaires dans ce cadre sont les suivants : Algérie (1), Bolivie (3), Cambodge (1), Chili (1), Chine (1), Equateur (1), Espagne (1), France (2), Italie (1), Mexique (1), Kenya (1).

Le réseau d'organismes associé au programme par le biais des stages est composé des organisations suivantes :

Agence d'Urbanisme de Lyon (France) / AGORA sa (Bruxelles, Belgique) / Aménagement scc (Bruxelles, Belgique) / ARIES Group scc (Bruxelles, Belgique) / Atelier Group Teams (Bruxelles, Belgique) / AUSIA sprl (Bruxelles, Belgique) / Ayuntamiento de Girona (Girona, Espagne) / Association Berger-Rogier sa (Genappe, Belgique) / CHANTIERS NATURE (Lille, France) / Clerbaut et Pinon ADF (Bruxelles, Belgique) / Commune d'Anderlecht (Belgique) / Commune de Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique) / Commune de Molenbeek-Saint-Jean (Belgique) / COOPARCH (Bruxelles, Belgique) / COPLAUR (Guadalajara, Mexique) / Conseil Régional du nord - Pas de Calais (Lille, France) / Délégation du Pentagone (Bruxelles, Belgique) / ERU asbl (Bruxelles, Belgique) / Habitat et Rénovation (Bruxelles, Belgique) / Inter-environnement Bruxelles (Bruxelles, Belgique) / Handicap International (Lyon, France) / LARIST (Florence, Italie) / Ministère de la Région Wallonne - DGATLP (Namur, Belgique) / Bruxelles-Environnement (Bruxelles, Belgique) / PLANECO sprl (Wavre, Belgique) / PRAHC-UMSS (Cochabamba, Bolivie) / RECYCL'ART asbl (Bruxelles, Belgique) / RENOVAs asbl (Schaerbeek, Belgique) / TRANSITEC sa (Namur, Belgique) / Vies de Villes (Alger, Algérie) / Ville de Tournai (Belgique).

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Voir objectifs et conditions d'admission.

Tout étudiant ayant obtenu au moins une distinction à l'issue de ce master complémentaire est autorisé à s'inscrire à l'école doctorale thématique en développement territorial. Site WEB : www.developpement-territorial.net

URBA2MC - Gestion et contacts

Gestion du programme

Entité de la structure LOCI

Sigle	LOCI
Dénomination	Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Adresse	Place des Sciences, 1 bte L6.05.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 28 15
Site web	https://www.uclouvain.be/loci
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)
Mandats	Jean Stillemans Doyen Jean Stillemans Vice-doyen Pierre Vanderstraeten Vice-doyen Olivier Laloux Vice-doyen France Pécher Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission du bachelier en architecture (BARC) Commission du bachelier en ingénieur civil architecte (BIAR) Commission du master en architecture (MARC) Commission du master en ingénieur civil architecte (MIAR)

Jury

Président de jury : **Piotr Sobieski**
Secrétaire du jury : **Bernard Decleve**

Personnes de contact

URBA2MC - Programme détaillé

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme est constitué d'un tronc commun de 57 crédits et d'un cours au choix de 3 crédits.

Le programme s'organise autour de 4 types d'activités :

- *Les cours théoriques transversaux (24 crédits)*

7 cours obligatoires de 2 à 4 crédits + 1 cours au choix de 3 crédits à choisir dans le programme de 2e cycle UCL

- *Les cours-ateliers (16 crédits)*

La notion de "cours-atelier" renvoie à un enseignement conçu dans une optique interdisciplinaire et intégrée. Une large part y est donnée au travail de groupe.

Chaque cours-atelier est développé sur 15 semaines à raison d'un jour par semaine. Le programme de Master complémentaire propose deux cours-ateliers:

- Planification stratégique (8 crédits au premier quadrimestre)

- Urbanisme opérationnel (8 crédits au deuxième quadrimestre)

Les cours-ateliers sont préparés et animés par une équipe pédagogique de quatre ou cinq co-titulaires. Un coordinateur est chargé de stimuler les échanges entre enseignants dès la préparation, d'assurer la cohérence entre les enseignements, d'organiser la participation ponctuelle d'intervenants invités et de coordonner l'évaluation menée sur base de travaux individuels et collectifs.

Le programme détaillé des "cours-ateliers" est arrêté en début d'année ou de quadrimestre sous l'égide de la Commission de diplôme et dans le respect des cahiers des charges définis ci-après.

- *Le séminaire interdisciplinaire d'urbanisme et développement territorial (5 crédits)*

Le séminaire interdisciplinaire d'urbanisme et développement territorial comprend différents types d'activités :

Conférence, visites de terrain, exposés et débats thématiques. Certaines activités sont organisées en partenariat avec l'association AULNE (Association des Urbanistes de Louvain-la-Neuve) ou dans le cadres de l'IVE (Initiative pour la Ville Européenne) et placées sous l'égide de l'APEREAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme : <https://www.aperau.org/>).

Un voyage d'étude est également proposé aux étudiants. celui-ci fait généralement l'objet d'un partenariat ou d'un échange avec les étudiants de programmes homologues (Amsterdam - 2006, Strasbourg - 2004, Lausanne - 2005, Naples - 2006, Barcelone - 2007, Lyon - 2008, Toscane - 2009, Bordeaux - 2010, Alger - 2011, Genève - 20012).

Comme pour les cours-ateliers, le programme détaillé des séminaires est arrêté en début d'année ou de quadrimestre sous l'égide de la Commission de programme et dans le respect des cahiers des charges définis ci-après.

- *Le stage et le travail de fin d'étude (15 crédits)*

La formation inclut la production et la défense d'un mémoire montrant sa capacité de maîtriser, par un travail scientifique autonome, une démarche d'analyse et de proposition contribuant à la résolution d'un problème de développement territorial posé concrètement.

Le mémoire est articulé sur un stage professionnel de minimum 300h dans une administration publique, une agence d'urbanisme, une ONG ou une association privée développant une activité dans le champ du développement territorial. Ce stage peut se dérouler en Belgique ou à l'étranger et l'étudiant est libre d'en proposer les modalités. Le stage se fait généralement au cours du deuxième quadrimestre mais il est aussi possible de le faire en étalement de programme. Les étudiants exerçant une activité professionnelle dans le domaine considéré, parallèlement au Master complémentaire, peuvent valoriser celle-ci comme stage, moyennant l'avis du bureau de la commission de diplôme. Le stage est placé sous la responsabilité académique d'un enseignant associé au programme et choisi par l'étudiant comme promoteur du mémoire. Il est réglé par une convention entre l'étudiant, son promoteur et un maître de stage dans l'Institution d'accueil.

Tronc commun

> [Tronc commun du master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire](#) [prog-2013-urba2mc-lurba220t.html]

Options et/ou cours au choix

> [Cours au choix en développement et management territorial](#) [prog-2013-urba2mc-lurba221o.html]

> [Cours au choix en composition urbaine et urbanisme du paysage](#) [prog-2013-urba2mc-lurba222o.html]

> [Cours au choix en systèmes d'information sur les territoires](#) [prog-2013-urba2mc-lurba223o.html]

> [Cours au choix en droit de l'environnement durable](#) [prog-2013-urba2mc-lurba224o.html]

PROGRAMME PAR MATIÈRE

TRONC COMMUN [57.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ LURBA2990	Travail de fin d'études personnel articulé sur un stage professionnel	N.		15 Crédits	
○ LAUCE2915	Planification stratégique (cours - atelier)	Marie-Laurence De Keersmaecker, Pierre Defourny, Yves Hanin (coord.)	60h+45h	8 Crédits	1q
○ LAUCE2925	Urbanisme opérationnel (cours - atelier)	Bernard Declève (coord.), Francis Haumont, Jean-Pol Van Reybroeck	60h+45h	8 Crédits	2q
○ LAUCE2930	Processus territoriaux et modèles de développement	Marie-Laurence De Keersmaecker, Yves Hanin	30h	3 Crédits	1q
○ LAUCE2940	Morphologie urbaine et analyse des paysages	Bernard Declève, Jean-Pol Van Reybroeck	45h	4 Crédits	1q
○ LAUCE2950	Systèmes de décision en urbanisme et développement territorial <i>Pré-requis : LAUCE 3011/Acteurs, territoires et Développement territorial. L'étudiant qui n'aurait pas suivi dans un cursus préalable une matière équivalente à celle du cours AUCE3011 doit choisir ce cours AUCE3011/ Acteurs, territoires et Développement dans la partie cours au choix en développement et management territorial</i>	Bernard Declève, Yves Hanin, Benoît Périlleux, Jean-Pol Van Reybroeck	45h	4 Crédits	2q
○ LAUCE2960	Mobilités, urbanisme et développement territorial	Bernard Declève, Vincent Kaufmann, Pierre Vanderstraeten	30h	3 Crédits	1q
○ LAUCE2965	Introduction au droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Francis Haumont	15h	2 Crédits	1q
○ LAUCE2975	Séminaire interdisciplinaire d'urbanisme et développement territorial	Bernard Declève, Julie Deneff, Rosanna Forray, Yves Hanin, Jean-Pol Van Reybroeck	60h+30h	5 Crédits	1q
○ LBIRE2102A	Géomatique appliquée à l'environnement : partim	N.	30h	3 Crédits	
○ LDROP2061A	Droit du développement durable - 1ère partie	Francis Haumont	15h	2 Crédits	2q

OPTIONS ET/OU COURS AU CHOIX

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits dans un des groupes de cours au choix suivants

- > Cours au choix en développement et management territorial [prog-2013-urba2mc-lurba221o]
- > Cours au choix en composition urbaine et urbanisme du paysage [prog-2013-urba2mc-lurba222o]
- > Cours au choix en systèmes d'information sur les territoires [prog-2013-urba2mc-lurba223o]
- > Cours au choix en droit de l'environnement durable [prog-2013-urba2mc-lurba224o]

Cours au choix en développement et management territorial

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2013-2014
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014
- ⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

⊗ LAUCE2192	Gestion des choix technologiques	N.	20h	3 Crédits	1q △
⊗ LAUCE2360	Pratiques de l'habiter domestique et urbain	Yves Hanin	30h	3 Crédits	2q
⊗ LDVLP2675	Dynamiques des interactions développement-environnement	An Ansoms	30h	5 Crédits	2q
⊗ LGEO1322	Géographie urbaine et des transports	Marie-Laurence De Keersmaecker, Isabelle Thomas	25h+25h	4 Crédits	2q
⊗ LAUCE3011	Acteurs, territoires et contextes de développement	Bernard Declève (coord.), Julie Deneff, Yves Hanin	50h	5 Crédits	1q

Cours au choix en composition urbaine et urbanisme du paysage

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2013-2014
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014
- ⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

⊗ LAUCE2370	Analyse et composition urbaine	Christian Gilot	30h	3 Crédits	1q
⊗ LAUCE2372	Analyse et composition paysagère	Pierre Cloquette (supplée Jean Stillemans), Bernard Declève, Jean Stillemans (coord.)	30h	3 Crédits	2q

Cours au choix en systèmes d'information sur les territoires

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2013-2014
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014
- ⊞ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

⊗ LBRAT2102	Modélisation spatiale des dynamiques territoriales	Pierre Defourny	15h+15h	3 Crédits	2q
-------------	--	-----------------	---------	-----------	----

⊗ LGEO1241	Cartographie	Dominique Peeters (coord.), Isabelle Thomas	30h+30h	5 Crédits	2q
------------	--------------	---	---------	-----------	----

Cours au choix en droit de l'environnement durable

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

⊗ LDROP2062	Droit de l'urbanisme	Charles-Hubert Born, Francis Haumont	30h	5 Crédits	2q
⊗ LDROP2063	Droit de l'environnement - Environmental Law	Nicolas de Sadeleer, Damien Jans	30h	5 Crédits	2q

